



AGRICULTURE

Contacteur la FGTA-FO

> Patricia Drevon
 Chargée de mission
 Courriel : patricia.drevon@fgta-fo.org
 Tél. : 06 03 50 73 52

Paris, le 17 avril 2015

La FGTA-FO n'est pas signataire du pacte de responsabilité dans l'agriculture

Sur ce thème, nous vous rappelons la position de Force Ouvrière exprimée par la voix de son Secrétaire général Jean-Claude Mailly qui rappelle que :

- Demander que soient fixées des contreparties « emploi » au niveau des branches sur des aides fiscales et sociales de caractère général est illusoire, voire impossible ;
- Quelle conséquence si la contrepartie emploi n'est pas honorée ? (pas d'obligation de résultat, pas de remboursement des aides !)
- Pour FO, les aides publiques aux entreprises doivent surtout être ciblées. Par exemple : pour un investissement matériel ou technologique ;
- Que l'emploi dans les entreprises dépend du carnet de commandes de celles-ci et non des aides financières distribuées sans contrôle ni justifications avérées.

Vous comprenez bien que Force Ouvrière s'oppose vivement au principe qui sous-tend à accorder des aides aux entreprises sans ciblage, contreparties et contrôle.

En revanche, Force Ouvrière réaffirme son attachement au dialogue social de branche et s'inscrit pleinement dans le principe de la négociation paritaire. C'est pour cette raison que la FGTA-FO sera présente lors des prochaines réunions de négociations et qu'à cette occasion nous porterons nos revendications visant à améliorer les droits et le pouvoir d'achat des salariés.

La relance de la production, des ventes et de l'économie du pays ne pourra inévitablement passer que par l'augmentation du pouvoir d'achat.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr